

VOUS ÊTES BIEN À  
**MONS**  
EN BARCŒUL

# **RECUEIL GÉNÉRAL DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX**

**Adopté en conseil municipal le 20 juin 2024  
Applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

# INDEX

## **I. CULTURE**

Spectacles et événements culturels  
Stages de pratique artistique et classes de maître  
Bibliothèque  
Conservatoire de musique  
Studios de répétition et d'enregistrement

## **II. ENFANCE ET JEUNESSE**

Pause méridienne avec restauration  
Autres temps périscolaires  
Mercredis récréatifs  
Accueil de loisirs vacances  
Séjours vacances  
M' Café

## **III. PISCINE**

## **IV. CIMETIÈRE**

## **V. LOCATION DE SALLES**

## **VI. AUTRES SERVICES DIVERS**

Intervention en reprise des désordres ou nuisances sur l'espace public,  
de dégradation sur les biens meubles ou immeubles du patrimoine municipal  
Clés ou badges d'accès  
Impressions et copies  
Duplicata de livret de famille  
Banque d'images

## CULTURE

### Spectacles et événements culturels

Certains spectacles ou événements culturels organisés par la Ville peuvent être gratuits pour l'ensemble des publics.

En dehors de ces cas de gratuité, chaque spectacle ou événement est classé préalablement (au regard du type de spectacle, de son coût et du type de public attendu) dans l'une des 7 catégories suivantes (A à F et Projection), permettant de définir les tarifs TTC appliqués aux différents spectateurs. La dernière ligne de la grille concerne les événements et spectacles qui se déroulent au Trait d'Union.

Catégorie	Tarif Adulte		Tarif réduit	Tarif Moins de 12 ans	
	Monsois	Extérieur		Monsois	Extérieur
<b>A</b>	28 €	35 €	30 €	20 €	23 €
<b>B</b>	18 €	25 €	20 €	10 €	13 €
<b>C</b>	14 €	21 €	16 €	9 €	11 €
<b>D</b>	10 €	15 €	12 €	8 €	9 €
<b>E</b>	7 €	10 €	8 €	5 €	6 €
<b>F</b>	5 €	8 €	6 €	3 €	4 €
<b>Projection</b>	3 €	3 €	3 €	Gratuit	Gratuit
<b>Trait d'Union</b>	3 €	8 €	6 €	3 €	4 €

Le tarif réduit bénéficie aux mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux sur présentation d'un justificatif de moins d'un an.

La gratuité est consentie pour les enfants de moins de 3 ans (hors spectacles Jeune Public dédiés à la petite enfance), ainsi que les invités des partenaires et des compagnies ou productions accueillies.

Un tarif de groupe (associations, établissements, écoles...) peut être accordé à partir de 10 personnes, avec une réduction de 10 % sur le tarif normalement applicable.

Dans le cadre des actions culturelles mises en place, la Ville conserve la possibilité de réserver des places à tarif réduit voire gratuites pour des publics ciblés.

## CULTURE

### Stages de pratique artistique et classes de maître

> La Ville organise, lors des petites vacances scolaires (hors vacances de Noël), des stages de pratiques artistiques à destination des enfants et adolescents : cirque, théâtre d'ombre, slam, beat-box, théâtre d'objet, magie, ateliers « voix/micro », danse hip-hop...

La tarification applicable s'appuie sur le Quotient Familial, selon la grille suivante :

Tranche	Quotient familial	Tarif TTC par heure
T1	0 à 300	0,50 €
T2	301 à 369	
T3	370 à 430	
T4	431 à 460	0,85 €
T5	461 à 499	
T6	500 à 570	
T7	571 à 600	1,10 €
T8	601 à 640	
T9	641 à 700	
T10	701 à 810	2,15 €
T11	811 à 1000	2,50 €
T12	1001 à 1250	2,65 €
T13	1251 et +	3,20 €
Exterieur		4,50 €

> Il est également organisé périodiquement des classes de maître (ou « masterclasses ») théoriques associées à des ateliers techniques, sur des thématiques autour de la pratique musicale et instrumentale.

La tarification applicable est la suivante :

Durée	Tarif TTC	
	Monsois	Extérieur
3h - ½ journée	5 €	8 €
6h - Journée	10 €	15 €

## CULTURE

### Bibliothèque

> Le tarif de l'adhésion annuelle à la bibliothèque est fixé selon le tableau suivant :

Catégorie	Tarif annuel	
	Monsois	Extérieur
Enfants et adolescents (0 à 17 ans)	Gratuit	18 €
Adultes	8 €	
Etudiants de moins de 26 ans, bénéficiaires des minimas sociaux		5 €
Assistantes maternelles, collectivités, crèches, écoles		Gratuit

> Les cas de retard dans la restitution des documents empruntés ne donnent pas lieu à facturation, mais à la suspension temporaire des possibilités de prêt.

> En cas de perte ou de détérioration de sa carte personnelle, l'utilisateur pourra obtenir une nouvelle carte moyennant le versement de la somme de 1 €.

> Il arrive à la bibliothèque d'organiser une braderie de livres, afin de céder ses livres retirés des collections (livres ne pouvant être réparés, livres vieillissants ou doublons...). Dans ce cadre, le tarif unique de 1 € par document est appliqué, sans autre distinction.

## CULTURE

### Conservatoire de musique

La tarification appliquée par le conservatoire de musique est déclinée suivant le cycle de formation et s'appuie sur le Quotient Familial.

> Le tarif annuel est fixé selon le tableau suivant :

Tranche	Quotient familial	Cycle éveil	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
T1	0 à 500	33,60 €	56,70 €	67,20 €	78,80 €
T2	501 à 750	46,40 €	80,20 €	90,70 €	102,30 €
T3	751 à 1000	58,30 €	103,90 €	115,50 €	127,20 €
T4	1001 à 1500	70,30 €	128,90 €	140,60 €	152,30 €
T5	1501 à 2000	89,90 €	155,20 €	178,70 €	190,50 €
T6	2001 à 2500	103,20 €	180,60 €	217,20 €	229,00 €
T7	2501 et +	121,00 €	205,20 €	253,80 €	265,70 €
Exterieur		121,00 €	205,20 €	253,80 €	265,70 €

Une réduction est consentie pour les familles inscrivant plus d'une personne à l'école de musique, soit 10 € de réduction pour le deuxième inscrit et 20 € de réduction par personne supplémentaire à partir du troisième inscrit.

> Les « ateliers » (musique de chambre, ensembles instrumentaux, atelier Jazz) sont inclus dans le coût du cycle où l'élève est inscrit, ou facturés 90 € pour l'année quelle que soit la tranche, si l'élève n'est plus inscrit dans un cycle de formation.

> L'inscription à la pratique d'un instrument supplémentaire est calculée sur la base de 80 % du tarif de la pratique d'un premier instrument.

> Des frais d'inscription administratifs, à hauteur de 30 € par famille, sont également dus dès la remise du dossier d'inscription. Ils ne concernent pas les élèves inscrits en liste d'attente.

> Le conservatoire propose également aux élèves, pendant leurs trois premières années d'apprentissage, la location d'un instrument, suivant les disponibilités du parc instrumental de l'établissement. Cette location est modulée de la façon suivante : 30 € la première année, 60 € la deuxième et 100 € la troisième.

## CULTURE

### Studios de répétition et d'enregistrement

Les studios de répétitions et d'enregistrement proposent un service de mixage du son complétant les prestations liées à l'enregistrement.

La tarification TTC applicable est la suivante, en fonction des usages :

#### > Répétition

Modalités	Studios		Belvédère	
	Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur
Tarif horaire « occasionnel »	9 €	13 €	16 €	26 €
Tarif avec engagement sur au moins 1 trimestre d'au moins 30 heures	8 €	11 €	13 €	21 €

#### > Enregistrement

Durée	Monsois	Extérieur
Demi-journée	126 €	158 €
Journée (8h)	210 €	262 €

Ces tarifs comprennent la mise à disposition du studio blanc (35 m<sup>2</sup>) ainsi que la présence permanente de l'ingénieur du son. Si l'enregistrement nécessitait la mise à disposition de studios supplémentaires ou du plateau, cela serait facturé selon la grille tarifaire suivante :

Espace	Monsois		Extérieur	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Studio noir : 20 m <sup>2</sup>	13 €	21 €	16 €	26 €
Belvédère : 100 m <sup>2</sup>	26 €	42 €	32 €	53 €
Plateau : 170 m <sup>2</sup>	63 €	105 €	79 €	126 €

#### > Mixage

Les tarifs de mixage comprennent le traitement complet des pistes : nettoyage, recalage rythmique, égalisation, traitements dynamiques, spécialisation, effets et pré-mastering ou mastering digital. Ils s'adaptent en fonction du nombre de pistes à traiter (une piste = un micro = un instrument).

Pour un projet jusqu'à 8 pistes :

	<b>Monsois</b>	<b>Extérieur</b>
1 titre :	42 €	63 €
2 titres :	35 €/titre	53 €/titre
3 titres :	32 €/titre	47 €/titre
EP (entre 4 et 6 titres) :	27 €/titre	42 €/titre
Album (+ de 6 titres) :	24 €/titre	37 €/titre

Pour un projet jusqu'à 24 pistes :

	<b>Monsois</b>	<b>Extérieur</b>
1 titre :	57 €	84 €
2 titres :	48 €/titre	74 €/titre
3 titres :	42 €/titre	63 €/titre
EP (entre 4 et 6 titres) :	38 €/titre	58 €/titre
Album (+ de 6 titres) :	35 €/titre	53 €/titre

Pour un projet au-delà de 24 pistes :

	<b>Monsois</b>	<b>Extérieur</b>
1 titre :	69 €	105 €
2 titres :	63 €/titre	95 €/titre
3 titres :	59 €/titre	89 €/titre
EP (entre 4 et 6 titres) :	57 €/titre	84 €/titre
Album (+ de 6 titres) :	48 €/titre	79 €/titre

> Options

Des options peuvent également être proposées, selon les tarifs ci-dessous :

- Edition seule : 15 € /titre,
- Sans mastering : 10 € /titre,
- Correction de tonalité et rajouts d'effets : 15 € de l'heure,
- Triggers sur batterie : 15 € /titre,
- CD Master ou fichier DDP : 20 €,
- Forfait « Enregistrement de répétition » - prise live, mixé en direct, sans retouche a posteriori : 60 € /session de 3 heures (en supplément des heures de répétitions réservées).

Une fois le mixage réalisé, deux modifications sont offertes si nécessaire. Au-delà, toute modification supplémentaire sera facturée 10 €.



## ENFANCE ET JEUNESSE

### Pause méridienne avec restauration

La tarification applicable aux familles pour une participation à la pause méridienne et à la restauration scolaire dans les restaurants scolaires monsois est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif
T1	0 à 315	0,50 €
T2	316 à 387	0,80 €
T3	388 à 452	1,15 €
T4	453 à 483	1,50 €
T5	484 à 524	1,85 €
T6	525 à 600	2,40 €
T7	601 à 672	3,00 €
T8	673 à 735	3,60 €
T9	736 à 900	3,90 €
T10	901 à 1130	4,25 €
T11	1131 à 1420	4,45 €
T12	1421 à 1750	4,85 €
T13	1751 et +	4,95 €
Extérieur		5,50 €

Le tarif « Extérieur » n'est pas applicable :

- aux enfants inscrits en classe UP2A ou ULIS, quelle que soit leur commune d'habitation, leurs parents n'ayant pas la liberté de choisir le lieu de scolarisation ;
- dès lors que l'un au moins des représentants légaux de l'enfant est domicilié dans la commune.

En cas d'absence de réservation préalable des repas et conformément au règlement intérieur du service, le tarif facturé à la famille pour chaque repas pris non réservé est revalorisé de 50 % par rapport au tarif qui leur serait applicable au regard de leur Quotient Familial.

Dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), des enfants peuvent être accueillis et encadrés sur le temps de la pause méridienne sans consommation d'un repas fourni par la Ville. A ce titre, le tarif correspondant est fixé à 50 % du tarif qui leur serait applicable au regard de leur Quotient Familial.

La Ville se réserve la possibilité d'appliquer temporairement le tarif de la Tranche 1 à des familles justifiant de nécessités économiques et sociales particulières (situation précaire non prise en compte dans les calculs CAF, enfants confiés à des familles d'accueil par l'Aide sociale à l'enfance...), sur fourniture de justificatifs et après instruction de la demande par les services du CCAS.

Un tarif unique de 5 € par repas est applicable aux adultes autorisés à réserver et consommer un repas dans le cadre d'un restaurant scolaire (personnel Education Nationale, agents Ville ou CCAS, membres du conseil d'école...).

## ENFANCE ET JEUNESSE

### Autres temps périscolaires

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LÉA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700, et le montant des participations liées à l'activité est dissocié des éventuelles participations supplémentaires (repas, sorties, goûter...), qui sont obligatoires sauf en cas de PAI.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux temps périscolaires sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité	Coût du goûter
T1	0 à 315	0,25 €	0,17 €
T2	316 à 369		
T3	370 à 452		
T4	453 à 499	0,45 €	0,28 €
T5	500 à 524		
T6	525 à 700	0,60 €	0,33 €
T7	701 à 735	0,65 €	
T8	736 à 900	1,25 €	0,55 €
T9	901 à 1130	1,45 €	0,65 €
T10	1131 à 1420	1,55 €	0,80 €
T11	1421 à 1750	1,70 €	0,90 €
T12	1751 et +	1,75 €	1,00 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant), la tarification applicable aux familles pour une participation aux temps périscolaires dans les écoles monsoises (sauf Le Petit Prince) est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Garderie du matin (1h30)	Garderie du soir (1h30 avec goûter)	Garderie du soir (2h30 avec goûter)
T1	0 à 315	0,37 €	0,55 €	0,80 €
T2	316 à 369	0,37 €		
T3	370 à 452	0,37 €		
T4	453 à 499	0,67 €	0,96 €	1,41 €
T5	500 à 524	0,67 €		
T6	525 à 700	0,90 €	1,23 €	1,83 €
T7	701 à 735	0,98 €	1,31 €	1,96 €
T8	736 à 900	1,88 €	2,43 €	3,68 €
T9	901 à 1130	2,18 €	2,83 €	4,28 €
T10	1131 à 1420	2,33 €	3,13 €	4,68 €
T11	1421 à 1750	2,55 €	3,45 €	5,15 €
T12	1751 et +	2,63 €	3,63 €	5,38 €

> Considérant la délibération 7/1 du 9 février 2023 modifiant les horaires de l'école maternelle Le Petit Prince, une tarification distincte est applicable aux élèves de cet établissement bénéficiant de temps périscolaires :

Tranche	Quotient Familial	Garderie du matin (1h40)	Garderie du soir (1h20 avec goûter)	Garderie du soir (2h20 avec goûter)
T1	0 à 315	0,42 €	0,50 €	0,75 €
T2	316 à 369			
T3	370 à 452			
T4	453 à 499	0,75 €	0,88 €	1,33 €
T5	500 à 524			
T6	525 à 700	1,00 €	1,13 €	1,73 €
T7	701 à 735	1,08 €	1,19 €	1,84 €
T8	736 à 900	2,08 €	2,21 €	3,46 €
T9	901 à 1130	2,41 €	2,58 €	4,03 €
T10	1131 à 1420	2,57 €	2,86 €	4,41 €
T11	1421 à 1750	2,82 €	3,16 €	4,86 €
T12	1751 et +	2,91 €	3,33 €	5,08 €

> Pour les élèves scolarisés en école élémentaire, une tarification horaire identique à celle du coût de l'heure d'activité de garderie est applicable aux heures dites d'« études surveillées », lorsqu'elles sont pratiquées dans l'établissement.

## ENFANCE ET JEUNESSE

### Mercredis récréatifs

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LéA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700, et le montant des participations liées à l'activité est dissocié des éventuelles participations supplémentaires (repas, sorties...), qui sont obligatoires, sauf en cas de PAI.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux Mercredis récréatifs sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité pour le mercredi journée	Coût du repas	Coût de l'heure d'activité pour la garderie et péricentre
T1	0 à 315	0,19 €	0,50 €	0,25 €
T2	316 à 369	0,22 €	0,80 €	
T3	370 à 387	0,23 €		
T4	388 à 452	0,24 €	1,15 €	
T5	453 à 483	0,26 €	1,50 €	0,45 €
T6	484 à 499	0,32 €	1,85 €	
T7	500 à 524	0,33 €		
T8	525 à 600	0,40 €	2,40 €	
T9	601 à 630	0,45 €	3,00 €	0,60 €
T10	631 à 672	0,48 €		
T11	673 à 700	0,50 €	3,60 €	
T12	701 à 735	0,51 €		
T13	736 à 900	0,60 €	3,90 €	1,25 €
T14	901 à 1130	0,73 €	4,25 €	1,45 €
T15	1131 à 1420	0,86 €	4,45 €	1,55 €
T16	1421 à 1750	1,00 €	4,85 €	1,70 €
T17	1751 et +	1,10 €	4,95 €	1,75 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant), la tarification applicable aux familles pour une participation aux Mercredis récréatifs est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif journalier (8h) avec repas	Tarif mercredi matin (3h) sans repas	Garderie matin (2h)	Garderie soir (2h)
T1	0 à 315	2,00 €	0,75 €	0,50 €	0,50 €
T2	316 à 369	2,56 €			
T3	370 à 387	2,64 €			
T4	388 à 452	3,07 €			
T5	453 à 483	3,58 €	1,35 €	0,90 €	0,90 €
T6	484 à 499	4,41 €			
T7	500 à 524	4,49 €			
T8	525 à 600	5,60 €			
T9	601 à 630	6,60 €	1,80 €	1,20 €	1,20 €
T10	631 à 672	6,84 €			
T11	673 à 700	7,60 €			
T12	701 à 735	7,68 €			
T13	736 à 900	8,70 €	3,75 €	2,50 €	2,50 €
T14	901 à 1130	10,09 €	4,35 €	2,90 €	2,90 €
T15	1131 à 1420	11,33 €	4,65 €	3,10 €	3,10 €
T16	1421 à 1750	12,85 €	5,10 €	3,40 €	3,40 €
T17	1751 et +	13,75 €	5,25 €	3,50 €	3,50 €

## ENFANCE ET JEUNESSE

### Accueil de loisirs vacances

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LÉA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700. Concernant ce service municipal, le coût du repas est inclus dans le tarif d'activité.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux Accueils de loisirs vacances sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité en journée	Coût de l'heure d'activité pour la garderie
T1	0 à 315	0,215 €	0,25 €
T2	316 à 369	0,246 €	
T3	370 à 387	0,256 €	
T4	388 à 452	0,263 €	
T5	453 à 483	0,308 €	0,45 €
T6	484 à 499	0,366 €	
T7	500 à 524	0,376 €	
T8	525 à 600	0,473 €	0,60 €
T9	601 à 630	0,535 €	
T10	631 à 672	0,575 €	
T11	673 à 700	0,595 €	
T12	701 à 735	0,605 €	0,65 €
T13	736 à 900	0,716 €	1,25 €
T14	901 à 1130	0,870 €	1,45 €
T15	1131 à 1420	1,020 €	1,55 €
T16	1421 à 1750	1,179 €	1,70 €
T17	1751 et +	1,240 €	1,75 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant), la tarification applicable aux familles pour une participation aux Accueils de loisirs vacances est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif journalier (8h) avec repas	Garderie matin (1h30)	Garderie soir (1h30)
T1	0 à 315	1,72 €	0,37 €	0,37 €
T2	316 à 369	1,97 €		
T3	370 à 387	2,05 €		
T4	388 à 452	2,10 €		
T5	453 à 483	2,46 €	0,67 €	0,67 €
T6	484 à 499	2,93 €		
T7	500 à 524	3,01 €		
T8	525 à 600	3,78 €	0,90 €	0,90 €
T9	601 à 630	4,28 €		
T10	631 à 672	4,60 €		
T11	673 à 700	4,76 €		
T12	701 à 735	4,84 €	0,98 €	0,98 €
T13	736 à 900	5,73 €	1,88 €	1,88 €
T14	901 à 1130	6,96 €	2,18 €	2,18 €
T15	1131 à 1420	8,16 €	2,33 €	2,33 €
T16	1421 à 1750	9,43 €	2,55 €	2,55 €
T17	1751 et +	9,95 €	2,63 €	2,63 €

## ENFANCE ET JEUNESSE

### Séjours vacances

La Ville a conventionné avec la CAF du Nord, dans le cadre du dispositif LéA (Loisir équitable et Accessible). Dans ce cadre, un tarif maximum a été prédéfini pour les tranches de Quotient Familial comprises entre 0 et 700, et le montant des participations liées à l'activité est dissocié des éventuelles participations supplémentaires (repas, sorties...), qui sont obligatoires, sauf en cas de PAI.

A titre indicatif, les coûts détaillés relatifs aux Séjours vacances sont les suivants :

Tranche	Quotient Familial	Coût de l'heure d'activité en journée	Coût des repas (par jour)
T1	0 à 315	0,215 €	1,28 €
T2	316 à 369	0,246 €	1,49 €
T3	370 à 387	0,256 €	
T4	388 à 452	0,263 €	1,60 €
T5	453 à 483	0,308 €	1,75 €
T6	484 à 499	0,366 €	2,04 €
T7	500 à 524	0,376 €	
T8	525 à 600	0,473 €	2,49 €
T9	601 à 630	0,535 €	2,53 €
T10	631 à 672	0,575 €	3,07 €
T11	673 à 700	0,595 €	3,76 €
T12	701 à 735	0,605 €	
T13	736 à 900	0,716 €	4,07 €
T14	901 à 1130	0,870 €	4,46 €
T15	1131 à 1420	1,020 €	4,55 €
T16	1421 à 1750	1,179 €	4,95 €
T17	1751 et +	1,250 €	6,00 €

> En application de ces coûts détaillés (les montants étant arrondis au centime d'euro inférieur le cas échéant et la facturation réalisée à la semaine), la tarification applicable aux familles pour une participation aux Séjours vacances est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif journalier (10h) avec repas
T1	0 à 315	3,43 €
T2	316 à 369	3,95 €
T3	370 à 387	4,05 €
T4	388 à 452	4,23 €
T5	453 à 483	4,83 €
T6	484 à 499	5,70 €
T7	500 à 524	5,80 €
T8	525 à 600	7,22 €
T9	601 à 630	7,88 €
T10	631 à 672	8,82 €
T11	673 à 700	9,71 €
T12	701 à 735	9,81 €
T13	736 à 900	11,24 €
T14	901 à 1130	13,16 €
T15	1131 à 1420	14,75 €
T16	1421 à 1750	16,74 €
T17	1751 et +	18,50 €

## ENFANCE ET JEUNESSE

### M'Café

Pour participer aux activités proposées aux adolescents par le M'Café, les jeunes ou leur famille doivent acquérir des « Bons Loisirs Adolescents » (BLA). Leur coût unitaire est fonction du Quotient Familial.

La tarification applicable est la suivante :

Tranche	Quotient Familial	Tarif pour 1 BLA
T1	0 à 369	1,00 €
T2	370 à 499	1,50 €
T3	500 à 700	1,80 €
T4	701 à 810	2,00 €
T5	811 à 1000	2,20 €
T6	1001 à 1250	2,50 €
T7	1251 et +	2,70 €

Le nombre de BLA correspondant à chacune des activités proposées est défini par décision du Maire, en fonction des 7 catégories suivantes :

- Forfait accueil libre pour l'année scolaire (périscolaire)
- Accueil libre vacances scolaire demi-journée
- Sortie à la demi-journée
- Sortie à la journée complète
- Stage de découverte
- Soirée/événementiel (périscolaire)
- Séjour-projet (périscolaire)

## PISCINE

La tarification est fixée selon le tableau suivant :

<b>Catégorie</b>	<b>Type d'usager ou de pratique</b>	<b>Monsois</b>	<b>Extérieur</b>
Entrée à l'unité	Adulte	3,15 €	3,45 €
	Moins de 18 ans	2,10 €	2,30 €
	Moins de 4 ans	Gratuit	
Abonnement (10 entrées)	Adulte	25,20 €	27,60 €
	Moins de 18 ans	18,90 €	20,70 €
Entrées groupes	Accueils de loisirs	Gratuit	2,30 €
	Ecoles	Gratuit	2,50 €
	Collèges, lycées	2,00 €	2,50 €
Activités à l'unité	Aquagym	6,30 €	6,90 €
	Aquabike	10,50 €	11,50 €
	Bébés nageurs (pour 1 enfant et 1 à 2 accompagnateurs)	7,00 €	9,00 €
Abonnement aux activités	Aquagym	52,50 €	57,50 €
	Aquabike	84,00 €	92,00 €
Leçons	Adulte	6,30 €	6,90 €
	Enfant (pour l'année)	42,00 €	138,00 €
Forfaits Mini-stages		26,25 €	30,00 €
Location	Ligne d'eau (pour 1h)	63,00 €	69,00 €
	Petit bassin (pour 1h)	130,00 €	140,00 €
Jeton de casier, à l'unité		1,00 €	

Les adultes accompagnant des personnes en situation de handicap bénéficient de la gratuité de leur entrée à l'unité.



## CIMETIÈRE

La tarification des concessions et autres interventions liées aux opérations funéraires est fixée selon les tableaux suivant :

Nature de l'emplacement concédé	Redevances / Tarifs TTC						
	Achat ou renouvellement			Superposition ou juxtaposition			
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans	Perpetuelle
Adulte (± 2 m <sup>2</sup> )	150 €	360 €	970 €	75 €	180 €	485 €	970 €
Enfant (± 1 m <sup>2</sup> )	60 €	120 €	320 €	30 €	60 €	160 €	
Urne cinéraire (± 1 m <sup>2</sup> )	120 €	270 €	490 €	60 €	135 €	245 €	
Case de columbarium (surplaque incluse si prévue)	340 €	520 €		170 €	260 €		

Autres interventions	Tarif TTC	
Cérémonie civile (dépôt de cercueil)	20 €	
Vacation de police	20 €	
Droits de caveau provisoire	jusqu'à 30 jours	40 €
	par jour suppl.	5 €

## LOCATIONS DE SALLES

> Les salles municipales sont mises à disposition gratuitement aux associations dans le cadre de leurs activités courantes, régulières et conformes à leur objet (pratique, entraînement, compétition...) ainsi que pour tenir leur assemblée générale annuelle.

> En dehors de ces utilisations et pour les autres types d'utilisateurs, la tarification hors taxe des locations de salles municipales est fixée selon le tableau suivant :

Catégorie	Salle / Espace	Particulier		Association		Organisme public		Entreprise	
		Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur	Monsois	Extérieur
Polyvalence	Salle des fêtes du Fort	2 000 €	3 500 €	250 €	2 500 €	2 500 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €
	Marie Curie	720 €	1 440 €	120 €	960 €	960 €	1 200 €	1 200 €	1 680 €
	La Briqueterie (Baroeul)	300 €	600 €	80 €	400 €	400 €	500 €	500 €	700 €
	La Terrasse	240 €	480 €	40 €*	320 €	320 €	400 €	400 €	560 €
	Les Franciscaines	240 €	480 €	40 €*	320 €	320 €	400 €	400 €	560 €
	Les Sarts	240 €	480 €	40 €*	320 €	320 €	400 €	400 €	560 €
	Gabriel Pagnerre	120 €	360 €	40 €*	200 €	280 €	280 €	280 €	440 €
	Boum	180 €	360 €	30 €*	240 €	240 €	300 €	300 €	420 €
	Le Tape Autour (Baroeul)	180 €	360 €	30 €*	240 €	240 €	240 €	300 €	420 €
	Sac au Dos (Baroeul)			25 €*	75 €	75 €	125 €	125 €	225 €
	La Fermette (Baroeul)	90 €	180 €	15 €*	120 €	120 €	150 €	150 €	210 €
Activité culturelle	Allende			480 €	2 880 €	2 880 €	3 360 €	3 360 €	4 320 €
	Le Trait d'Union (Fort)			90 €	495 €	495 €	585 €	585 €	765 €
	Salle d'exposition (Fort)			90 €	495 €	495 €	585 €	585 €	765 €
Sport	Polyèdre				800 €	800 €	1 000 €	1 000 €	1 400 €
	Autre équipement sportif (sauf piscine)				700 €	700 €	900 €	900 €	1 250 €

\* : Pour ces 8 tarifs, le nettoyage par les services de la Ville après utilisation n'est pas inclus. Une prestation de nettoyage est proposée en option, au tarif unique de 60 €.

En cas de location d'une même salle par la même personne physique ou morale plusieurs jours de suite, une réduction de 40 % est appliquée sur le tarif dû au titre du 2<sup>e</sup> jour et des jours suivants.

Uniquement pour la salle des fêtes du Fort :

- la location est possible en semaine, avec une réduction de 20 % sur le tarif indiqué dans le tableau ci-dessus,

- un chèque de caution de 1 000 € est demandé aux particuliers et aux entreprises, afin de garantir le respect du règlement d'utilisation des lieux. Le chèque de caution sera restitué, sauf en cas de non-respect (il sera alors intégralement encaissé).

> Dans le cas de la location d'équipements sportifs municipaux par le Département du Nord et à l'usage d'élèves des collèges, un tarif de 12 € par heure d'utilisation effective est appliqué, dans le cadre des quotas horaires prévus annuellement par le Département. En cas de dépassement de ces quotas, un tarif de 4 € par heure sera appliqué.

## AUTRES SERVICES DIVERS

### > Intervention en reprise des désordres ou nuisances sur l'espace public, de dégradation sur les biens meubles ou immeubles du patrimoine municipal

Cette grille de tarification permet de refacturer à des tiers, lorsqu'ils sont identifiés par tout moyen dont disposent les services municipaux (y compris le service de police municipale), les impacts financiers pour la commune de comportements relevant d'incivilités, que la collectivité n'a pas à subir en lieu et place de ceux qui les occasionnent : salissures, dépôts sauvages, tags et affichage illicite, animaux errants, défauts d'entretien impactant l'espace public ou défauts de mise en sécurité de chantiers, dégradation volontaire de mobilier urbain, de biens de toute nature, de bâtiments ou équipements municipaux (parties extérieures et intérieures)...

Ces montants sont révisés annuellement au 1<sup>er</sup> janvier, sur la base des évolutions de la valeur du point d'indice servant de base au calcul du traitement des agents de la fonction publique intervenues au cours de l'année écoulée.

A la date d'application du présent recueil, la refacturation prévue correspond aux montants suivants :

Type d'intervention	Tarif horaire
Agent d'exécution	37,21
Agent de maîtrise ou technicien	90,37
Camionnette avec chauffeur	53,16
Camion poids lourd avec chauffeur	74,42
Tractopelle avec chauffeur	95,69

Il est imposé un minimum de facturation d'une heure pour toute intervention, même d'une durée moindre.

Par ailleurs, ces montants seront revalorisés à hauteur de 50 % si, en raison de son urgence, l'intervention des services municipaux devait être diligentée en dehors de leurs jours et heures de fonctionnement habituels (nuit, week-end, jours fériés).

Dans le cas où les services municipaux ne seraient pas en capacité de réparer les dommages causés par un tiers sur un bien meuble ou immeuble de la commune et se trouveraient donc dans l'obligation de faire appel à l'intervention d'une entreprise extérieure, ou en cas de perte d'un bien meuble, il sera refacturé au tiers identifié le montant exact de la prestation de remise en état ou de remplacement rendue nécessaire.

## > Clé ou badge d'accès

En cas de détérioration ou de perte d'une clé ou badge d'accès confié à un tiers par les services municipaux, la tarification suivante sera appliquée :

Clé simple	15 €
Badge ou clé sécurisée	150 €

En cas de clé ou badge spécifique nécessitant l'intervention d'une entreprise spécialisée, il sera refacturé au tiers le montant exact de la prestation de réparation ou de reproduction.

## > Impressions et copies

Dans le cadre du traitement administratif des demandes, les services municipaux peuvent être amenés à réaliser des impressions ou copies de documents fournis par les administrés (qui restent libres de refuser la réalisation de copies par leur interlocuteur). Il ne s'agit en aucun cas d'un droit de photocopie alloué aux demandeurs, qui ne peuvent pas prendre l'initiative de la demande. Les copies sont réalisées pour le strict besoin du traitement administratif du dossier.

Par ailleurs, les services municipaux peuvent être sollicités pour la fourniture de documents imprimés dans le cadre de divers usages (archives, bibliothèque...) ou encore dans le cadre de l'accès aux documents administratifs.

Enfin, il peut être sollicité par les associations auprès des services municipaux, la production d'impressions et copies de documents relatifs à des activités ou événements. La Ville est libre de consentir ces impressions à titre gracieux si elle estime que ces documents relèvent d'une information de service public (et notamment en cas de co-organisation par ses soins), ou de demander l'application d'un tarif de reproduction.

Pour l'ensemble de ces situations et en fonction du caractère réalisable ou non de la demande, la grille tarifaire applicable est la suivante :

<b>Coût d'impression ou copie noir et blanc, par face :</b>	
- format A4	0,15 €
- format A3	0,30 €
<b>Coût d'impression ou copie couleur, par face :</b>	
- format A4	0,50 €
- format A3	0,80 €

### **> Duplicata de livret de famille**

Conformément aux dispositions législatives en la matière, la fourniture du livret de famille est gratuite, ainsi que celle du premier duplicata lorsqu'il est demandé.

A compter du second duplicata pour une même famille, un tarif de 15 € par exemplaire est facturé, ce montant couvrant la fourniture du document ainsi que son expédition par voie postale.

### **> Banque d'images**

En cas de demande de fourniture et d'obtention de droits de reproduction d'une image propriété de la commune (photographies, illustrations...), le tarif unique de 5 € par image est appliqué. En aucun cas, cette cession de droits de reproduction n'exonère l'acheteur du respect intégral des droits de propriété artistique, d'exploitation commerciale et de l'ensemble des droits des tiers, identifiables ou non.